



LES ZONES FONCTIONNELLES HALIEUTIQUES

Préserver la ressource halieutique

La pêche est au cœur de la politique maritime ambitieuse portée par le Ministère chargé de la Mer et de la Pêche. Cette dernière vise à préserver les intérêts du secteur tout en s'articulant de manière cohérente avec les défis futurs, tels que la planification maritime, la formation, la croissance bleue et la préservation de l'environnement marin. Le littoral, qui abrite les principales zones de nurseries essentielles au développement des ressources halieutiques, soulève également des enjeux humains, économiques, patrimoniaux et culturels significatifs.

Un espace est considéré comme une zone fonctionnelle halieutique à partir du moment où il est le siège d'au moins une phase du cycle de vie d'une ressource halieutique. Dans le cadre de cette définition générale, on considère comme phase du cycle de vie, la naissance, les phases de croissance et d'alimentation (séparées en croissance juvénile en phase adulte), les migrations et le processus de reproduction.

Une stratégie de façade soucieuse de la protection des ressources halieutiques

Le Document Stratégique de Façade a pour ambition de concilier les activités nouvelles (énergies marines renouvelables, éolien en mer), le maintien des activités séculaires (pêche, conchyliculture) tout en préservant des zones à fort enjeu de protection du milieu marin dont notamment les zones fonctionnelles halieutiques (ZFH). Il se compose d'un volet stratégique qui vise notamment un modèle de pêche durable soucieux de la préservation des ressources halieutiques. L'identification de zones d'importance au sein des ZFH permettra de prioriser des secteurs permettant d'établir des zones de conservation halieutiques (ZCH). Pour répondre à cet enjeu de protection, le plan d'action du DSF Sud-Atlantique comporte l'action environnementale D01-PC-OE05-AN1 : « Renforcer la protection des Zones Fonctionnelles Halieutiques d'importance (ZFH), notamment par la mise en place de zones de conservation halieutiques pilotes sur chaque façade ».



Le dispositif de contrôle

Dans le cadre de la mise en œuvre du régime de contrôle applicable à la **Politique Commune de la Pêche (PCP)**, la direction générale des affaires maritimes, de la pêche et de l'aquaculture (DGAMPA) est chargée de son exécution en déterminant les orientations du contrôle des pêches au niveau national.

À l'échelle de chaque façade, les DIRM sont responsables de la mise en œuvre du régime de contrôle des pêches maritimes, et produisent annuellement un **plan interrégional de contrôle des pêches**. La DIRM SA présente au travers de son plan de contrôle des pêches le cadre général, la gouvernance ainsi qu'une évaluation des risques sur certaines pêcheries sensibles. Véritable diagnostic halieutique de la façade, cette revue générale des risques régionaux menée par la DIRM SA identifie les risques majeurs par segments de flotte et les classes par niveau, avec pour objectif l'optimisation de l'effort de contrôle. La mise en œuvre de cette stratégie nécessite le concours de nombreux services dont les **Directions Départementales des Territoires et de la Mer (DDTM)**, la **Préfecture Maritime et le Secrétariat Général aux Affaires Régionales (SGAR)**. Elle s'appuie également sur le **Centre National de Surveillance des Pêches (CNSP)** et ce notamment, pour le contrôle opérationnel des moyens nautiques et aériens des administrations engagées dans une mission de surveillance des pêches maritimes. Validé et adopté par le préfet de Région (après avis du Comité de l'Administration Régionale), le plan régional de contrôle des pêches fixe les orientations générales à l'échelle de la façade Sud-Atlantique, le processus d'animation et le volet opérationnel.

Mieux connaître la ressource pour assurer et valoriser une pêche durable

Afin d'appréhender le système pêche dans toutes ses composantes et sur l'ensemble des façades, un **système d'informations halieutiques (SIH)**, véritable observatoire national des ressources halieutiques et des usages, a été mis en place au début des années 2000.

Le SIH mobilise des compétences de biologistes, économistes, statisticiens et informaticiens. Pour mener à bien ce projet, l'Ifremer bénéficie d'un important partenariat institutionnel et d'un réseau d'observateurs.

Depuis toujours, les **partenariats entre scientifiques et pêcheurs** existent. Ils ont été formalisés par la signature, le 28 octobre 2003, d'une charte entre chercheurs, pêcheurs et le ministère chargé de la pêche. Cette charte, véritable "code de bonne conduite" des signataires, s'inscrit dans une perspective de développement durable de la pêche française. Pêcheurs et scientifiques, au côté de l'administration, ont convenu de coordonner leurs actions, en développant des mécanismes de concertation et l'échange d'informations, notamment dans la collecte et l'analyse des données de base se rapportant au suivi des ressources vivantes et des activités halieutiques.

Le **FEAMPA** est également mobilisé pour améliorer la connaissance des ressources et des activités halieutiques en renforçant les échanges et collaborations entre scientifiques et pêcheurs. Dans cet objectif, le programme opérationnel du FEAMPA prévoit que les partenariats scientifiques-pêcheurs contribuent à l'amélioration de la connaissance sur les stocks halieutiques et les activités de pêche en dehors du cadre réglementaire sur la collecte de données et pourront être mobilisés notamment pour améliorer la connaissance sur des stocks ou des paramètres non suivis par la collecte de données réglementaire (ex. évaluation de certains stocks côtiers ou localisés, détermination de paramètres comme le taux de survie ou la mortalité, amélioration des connaissances sur les rejets ou l'effort de pêche, suivi de l'abondance saisonnière ou des migrations, impact du changement climatique sur les stocks et les pratiques de pêche...). Les projets intégrant une dimension d'amélioration des connaissances sur l'impact du changement climatique sur les stocks d'intérêt halieutique seront prioritaires. Les projets pourront mobiliser les séries de données collectées dans d'autres cadres, notamment les données collectées au titre de la Data Collection Framework (DCF) ou de la DCSMM.

Dans le but d'atteindre un rendement maximum durable, le corpus réglementaire européen DCF impose aux États membres de collecter annuellement des données sur les flottes et leurs activités de pêche, des données biologiques relatives aux captures et des informations sur l'état des stocks halieutiques et sur l'incidence environnementale de la pêche sur l'écosystème marin de manière à améliorer la connaissance des stocks exploités.

Photo 5.0 : Banc de thons © www.aquaportail.com - **Photo 5.1** : Participation des pêcheurs à des projets autour du bar commun et du maigre © CRPMEM NA

EN CHIFFRES

36 % des stocks halieutiques du Golfe de Gascogne considérés en bon état par l'Ifremer en 2022

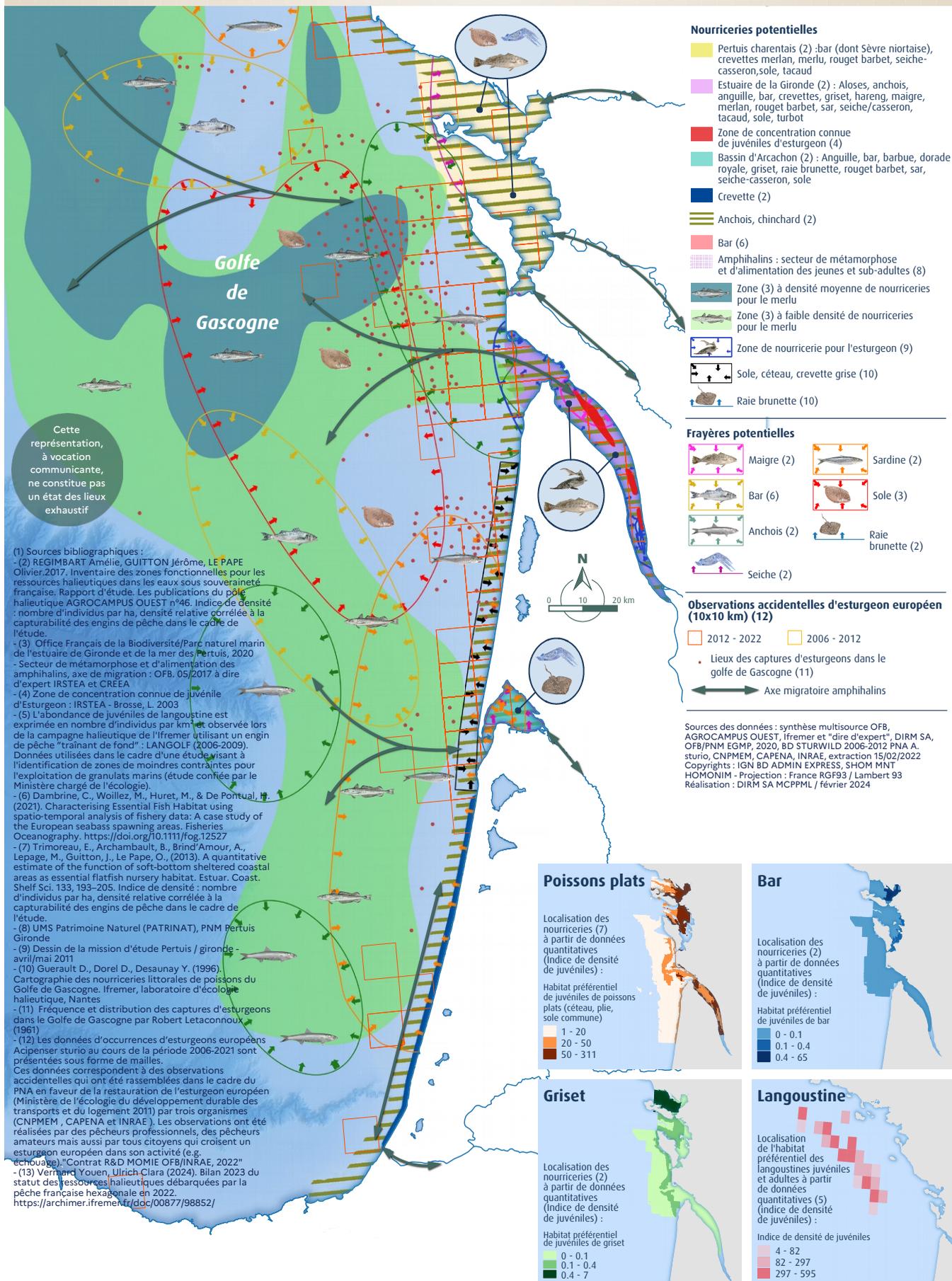
12 % des stocks halieutiques du Golfe de Gascogne considérés comme reconstituables par l'Ifremer en 2022

8 % des stocks halieutiques du Golfe de Gascogne considérés « surpêchés » et **18 %** « surpêchés et dégradés » par l'Ifremer en 2022

1 % des stocks halieutiques du Golfe de Gascogne considérés comme « effondrés » par l'Ifremer en 2022

Cartographie descriptive des zones fonctionnelles halieutiques (ZFH)

ZFH identifiées à partir de la littérature scientifique (1) et à dire d'expert



La Sole (*Solea solea*) : Espèce emblématique du Golfe de Gascogne

● Source : Comité Régional des Pêches Maritimes et des Élevages Marins (CRPMEM) Nouvelle-Aquitaine

Le Golfe de Gascogne, situé sur la côte atlantique française, abrite une biodiversité marine riche et diversifiée. Parmi les espèces emblématiques qui peuplent ses eaux, la Sole (*Solea solea*) occupe une place prépondérante. Cette espèce, à la fois fascinante sur le plan biologique et cruciale sur le plan économique, joue un rôle majeur pour les flottilles de pêche de l'Atlantique.

1. Biologie de la Sole (*Solea solea*)

Morphologie et habitat

La Sole commune, scientifiquement connue sous le nom de *Solea solea*, est un poisson plat appartenant à la famille des Soléidés. Reconnaisable par sa forme plate et ovale, elle arbore une coloration sable, parfaitement adaptée au mimétisme dans les fonds marins. Ses yeux, caractéristiques, sont situés sur le côté supérieur de son corps, lui permettant de se camoufler efficacement dans le sable. La Sole affectionne les fonds sableux et vaseux, où elle se fonde littéralement dans le paysage marin. On la trouve principalement à des profondeurs allant de 10 à 100 mètres, bien qu'elle puisse parfois s'aventurer plus profondément.

Cycle biologique

La Sole passe par différentes étapes tout au long de son cycle de vie.

1. La reproduction (à l'âge de 2/3 ans) :

La période de reproduction de la Sole se situe généralement entre les mois de janvier et avril, lorsque les eaux se réchauffent.

Pendant cette période, les mâles et les femelles se rassemblent près des côtes (frayères sur des fonds de 30 à 100 mètres) pour libérer leurs gamètes dans l'eau. Les œufs fécondés dérivent ensuite avec les courants jusqu'à l'éclosion.

2. La larve : À l'éclosion, la Sole se présente sous forme de larve planctonique, minuscule et translucide. Œufs et larves vivent une phase pélagique d'environ un mois qui précède la métamorphose.

3. La métamorphose : Au fur et à mesure que la Sole grandit, elle subit une métamorphose spectaculaire. Son œil gauche migre progressivement vers le côté droit, tandis que son corps s'aplatit davantage. D'une taille de 12 à 15 mm, les alevins de sole s'adaptent à la vie benthique et passent les deux premières années sur des nurseries côtières avant de migrer vers le large.

4. La vie adulte : Lorsque la sole atteint sa maturité sexuelle à l'âge de 2 ou 3 ans, et retourne vers les fonds marins côtiers, où elle passera la majeure partie de sa vie adulte (durée de vie maximale de l'ordre de 25 ans).

L'importance économique de la Sole pour les flottilles de pêche

La Sole est une espèce d'une grande importance économique pour les flottilles de pêche du Golfe de Gascogne. En effet, sa chair délicate et savoureuse est très prisée sur les marchés européens. De plus, sa pêche est encadrée par des quotas afin de garantir la pérennité des stocks et de préserver l'écosystème marin.

Les pêcheurs du Golfe de Gascogne, conscients de l'importance de la gestion durable des ressources marines, mettent en œuvre des pratiques responsables pour préserver cette espèce emblématique. La pêche à la sole est ainsi soumise à des réglementations strictes concernant les tailles minimales de capture, les périodes de pêche et les zones autorisées.

En conclusion, la Sole (*Solea solea*) est bien plus qu'une espèce emblématique du golfe de Gascogne. Son cycle biologique complexe et sa contribution économique majeure (cf. fiche 2.3 « La filière pêche et la production ») en font un pilier essentiel de l'écosystème marin et de l'activité économique de la région. Il est impératif de poursuivre les efforts de gestion durable pour garantir la survie de cette espèce et le dynamisme des flottilles de pêche qui en dépendent.



Statut des stocks et des ressources halieutiques en 2022 dans le golfe de Gascogne

● Source : IFREMER, diagnostic 2022 sur les ressources halieutiques débarquées par la pêche hexagonale française

Après une baisse constante depuis 2014, les débarquements totaux en provenance du Golfe de Gascogne sont en légère augmentation en 2022.

Entre 2021 et 2022, la principale évolution concerne l'augmentation de la part des stocks « surpêchés et dégradés » de 13% en 2021 à 17% en 2022. Aucun nouveau stock n'a rejoint cette catégorie. Cependant, les débarquements de sardine du golfe de Gascogne ont fortement augmenté, passant de 12 à 17% du total de la zone. C'est la deuxième espèce en volume pêchée dans cette zone, après le merlu de l'Atlantique Nord, qui est en bon état. La contribution, en volume, des stocks en bon état a fluctué (en pourcentage et en valeur absolue) mais est globalement en baisse depuis 2013.

En 2022, la part des débarquements français provenant de stocks du golfe de Gascogne « en bon état » est de 36%, comme en 2021. On peut citer, parmi les espèces dont les stocks dans le golfe de Gascogne sont :

en bon état : merlu, germon, baudroie, cardine, araignée de mer, anchois.

reconstituable / en reconstitution : langoustine, bar, sole, merlan, thon rouge

surpêchés : merlan bleu, maquereau

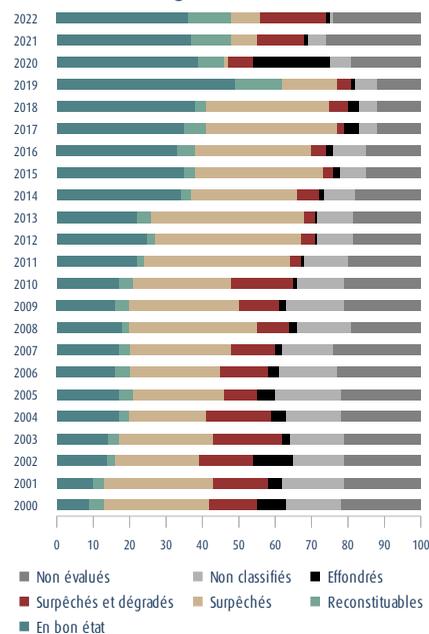
surpêchés et dégradés : sardine, tourteau

effondrés : dorade rose, anguille

non classifiés : rouget, raie

non évalués : dorade grise, dorade royale, maigre, cèteau, seiche, calmar, coquille Saint-Jacques, congre

Evolution 2000-2022 des différentes catégories de statuts



Institut agro Rennes-Angers – Pôle halieutique, mer et littoral